

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-

Travail

DIRECTION GENERALE

-

DU COMMERCE EXTERIEUR

DIRECTION DE LA REGULATION

DES ECHANGES

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU CODE IMPORTATEUR
/ EXPORTATEUR OU LE RENOUELEMENT DU CODE FISCAL

A- OBTENTION DU CODE IMPORTATEUR / EXPORTATEUR

- 1) Demande adressée à Monsieur le Directeur de la Régulation des Echanges
- 2) Registre de Commerce : **Ministère en charge de la justice ou le Guichet unique du CEPICI**
- 3) Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ou Compte Contribuable : **Direction Générale des Impôts ou le Guichet unique du CEPICI**
- 4) Attestation de non redevance : **Direction Générale du Trésor**
- 5) Attestation de Patente : **Direction Générale des Impôts**
- 6) Attestation de Régularité Fiscale : **Direction Générale des Impôts**
- 7) Fiche de renseignements sur les usagers du commerce en deux exemplaires
- 8) Fiche de code à payer 30 000 F CFA
- 9) Photocopie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du directeur ou du gérant de la société
- 10) Procuration signée et cachetée par le responsable de la société et photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du coursier.

N.B : Photocopie et original des documents (2, 3, 4, 5, 6).

B- RENOUELEMENT DU CODE IMPORTATEUR / EXPORTATEUR

- 1) Demande adressée à Monsieur le Directeur de la Régulation des Echanges
- 2) Attestation de Régularité Fiscale : **Direction Générale des Impôts**
- 3) Attestation de non redevance : **Direction Générale du Trésor**
- 4) Attestation de Patente : **Direction Générale des Impôts**
- 5) Photocopie de l'ancien code importateur ⁽²⁾
- 6) Fiche de renseignements sur les usagers du commerce en deux exemplaires.
- 7) Fiche de code à payer 30 000 F CFA ⁽³⁾
- 8) Photocopie de la pièce d'identité ou carte de séjour du responsable de la structure
- 9) Procuration signée et cachetée par le responsable de la société et photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du coursier.

N.B : Photocopie et original des documents (2, 3, 4).

(1) La rédiger sur papier entête, cacheter et signer.

(2) Obligatoire

(3) Au-delà de la période de renouvellement, une pénalité de 100% est appliquée.

(Faire enregistrer les différents numéros du code au bureau de la FRI)